

PLAN D'ACTION SUR LES QUESTIONS TOUCHANT LES PERSONNES HANDICAPÉES

LE TEMPS D'AGIR, C'EST MAINTENANT



Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées

440, rue King, bureau 648

Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 5H8

Téléphone : 506-444-3000

Télécopieur : 506-444-3001

Courrier électronique : pcsd@gnb.ca

Site Web : www.gnb.ca/conseil

Mai 2012

TABLE DES MATIÈRES

I	INTRODUCTION	1
	a) Mandat et objet de la Stratégie du Plan d'action sur les questions touchant les personnes handicapées	1
	b) Méthodologie	2
	c) Historique du processus du plan d'action.....	3
II	VALEURS ET PRINCIPES	8
	Description des valeurs et principes	8
III	OBJECTIFS GÉNÉRAUX	10
	a) Citoyenneté à part entière	10
	b) Soutien aux personnes handicapées	10
	c) Pauvreté.....	11
	d) Logement.....	12
	e) Conception universelle/Accessibilité.....	13
	f) Transport	13
	g) Loisirs/Mieux-être	14
	h) Éducation.....	15
	i) Autres sujets	16
IV	IMPUTABILITÉ/MESURES DES RÉSULTATS	17
	a) Mesures des résultats personnels.....	18
	b) Résultats pour les familles et les enfants.....	20
V	RECOMMANDATIONS	22
VI	CONCLUSION – PROCHAINES ÉTAPES DANS LE PROCESSUS	36
	ANNEXES	38
	ANNEXE A - Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées.....	38
	ANNEXE B - Terminologie.....	39
	ANNEXE C - Statistiques sur les personnes ayant des handicaps	41
	ANNEXE D – Sondage sur les services offerts aux personnes ayant un handicap au Nouveau-Brunswick 2011.....	42
	ANNEXE E – Commentaires types des répondants au questionnaire	50
	ANNEXE F – Programme du Sommet pour les intervenants du secteur touchant les personnes ayant un handicap – Mai 2011.....	53
	ANNEXE G - Index des recommandations des ministères responsables du gouvernement	57

I INTRODUCTION

A) MANDAT ET OBJET DE LA STRATÉGIE DU PLAN D'ACTION SUR LES QUESTIONS TOUCHANT LES PERSONNES HANDICAPÉES

Le Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées a préparé ce nouveau *Plan d'action sur les questions touchant les personnes handicapées – Le temps d'agir, c'est maintenant*. De nombreuses séances de consultation ont eu lieu dans l'ensemble de la province afin d'essayer de cerner les questions et les préoccupations les plus pressantes dans les diverses régions du Nouveau-Brunswick.

Le présent rapport a été préparé afin de déterminer les principaux sujets de préoccupation des personnes ayant un handicap au Nouveau-Brunswick. Les recommandations qui y sont faites regroupent les questions sur lesquelles le gouvernement provincial doit se pencher, afin de créer une société plus inclusive pour tout le monde.

Le Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées ainsi que les intervenants communautaires et les personnes ayant un handicap qui ont été consultés ont tous convenu de la nécessité d'une stratégie coordonnée qui établisse des recommandations et des mesures de reddition de comptes pour que tous les ministères du gouvernement travaillent ensemble afin d'assurer un avenir meilleur aux personnes ayant un handicap au Nouveau-Brunswick.

Le Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées tient à remercier le premier ministre et son gouvernement d'avoir appuyé les valeurs, les principes et les objectifs globaux énoncés dans le présent rapport. Nous reconnaissons que d'importants progrès ont été réalisés en ce qui concerne l'élimination de certains des obstacles qu'ont à surmonter les personnes ayant un handicap et qu'il faudra encore plus de temps, de consultations et de ressources pour éliminer ceux qui restent.

Nous tenons également à remercier les nombreux intervenants communautaires qui nous ont fait part de leurs commentaires durant la préparation de ce document. Le Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées a à cœur de travailler avec les personnes ayant un handicap, les familles, les organismes d'aide aux personnes ayant un handicap, les ministères du gouvernement et d'autres organisations communautaires afin de surveiller les mesures qui seront prises par suite de ces recommandations et, ainsi, de rendre des comptes au public en ce qui concerne le processus de mise en œuvre.

B) MÉTHODOLOGIE

Le Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées a tenu un Sommet des intervenants du secteur touchant les personnes handicapées au Nouveau-Brunswick, à Fredericton les 30 et 31 mai 2011. Des délégués de l'ensemble de la province ont participé à des ateliers interactifs et à des séances plénières animées par divers conférenciers d'honneur. (Voir annexe F pour le programme du Sommet.)

Le Conseil du Premier ministre a rencontré divers organismes communautaires et tenu une séance de dialogue public à Moncton en octobre 2011.

En octobre 2011 également, le Conseil du Premier ministre a présenté un *Sondage sur les services offerts aux personnes handicapées au Nouveau-Brunswick* aux consommateurs, aux professionnels en réadaptation, aux défenseurs de la communauté et à d'autres intervenants concernant les questions touchant les personnes handicapées. (Voir annexe D.)

Nous avons été ravis de recevoir près de 400 questionnaires remplis. Bon nombre de répondants ont aussi ajouté des commentaires personnels concernant les services aux personnes handicapées dans leur région. (Voir annexe E pour les commentaires types des répondants.)

Le Conseil du Premier ministre a également travaillé sur différents dossiers touchant les personnes handicapées et participé à de nombreuses réunions sur des dossiers précis concernant les besoins des personnes handicapées.

Nous sommes heureux maintenant de soumettre cette nouvelle Stratégie du Plan d'action sur les questions touchant les personnes handicapées afin d'aider le gouvernement du Nouveau-Brunswick à aller de l'avant et à créer les conditions économiques, sociales et juridiques qui permettront à un plus grand nombre de citoyens handicapés de devenir autosuffisants et de jouir de toutes les occasions et de tous les droits assurés dans une société inclusive et de soutien.

C) HISTORIQUE DU PROCESSUS DU PLAN D'ACTION

Le Canada a déjà été reconnu par les Nations Unies comme le meilleur pays au monde. Notre population oublie trop souvent qu'elle jouit d'un système judiciaire qui prévoit et protège les droits à la liberté et à l'égalité devant la loi. Nos systèmes sociaux et économiques ne sont certainement pas parfaits mais nous avons la chance de jouir en général d'un niveau de vie faisant l'envie de la plupart des autres pays.

Ce ne sont pas tous les citoyens, cependant, qui ont pu jouir de la même égalité des chances d'atteindre leur potentiel et de se prévaloir ainsi d'une part équitable des avantages économiques et sociaux de la citoyenneté. Les personnes handicapées ne peuvent souvent pas encore se dire citoyens à part entière lorsque nous prenons en considération des points tels que la scolarisation, le taux de chômage, le revenu et l'accès aux services de soutien nécessaires en raison précisément de leur handicap, quel qu'il soit.

Le Nouveau-Brunswick a fait preuve d'un certain leadership dans cette lutte pour l'intégration des personnes handicapées en leur rendant accessible le système d'écoles publiques et en essayant de promouvoir davantage les programmes de soutien émanant de la communauté afin de diminuer la dépendance vis-à-vis des services institutionnels.

En 1981, les Nations Unies ont proclamé l'Année internationale des personnes handicapées qui a permis d'attirer l'attention sur l'examen des questions intéressant les personnes handicapées. D'importants efforts ont été réalisés au Nouveau-Brunswick pour apaiser les inquiétudes en matière de handicaps multiples.

1981 : Importante conférence provinciale tenue à Fredericton réunissant les intervenants de tous les secteurs intéressés par les questions touchant les personnes handicapées.

1982 : Adoption d'une loi provinciale pour créer le Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées.

1985 : Une autre importante conférence provinciale sur les questions touchant les personnes handicapées a eu lieu et a mené à la publication du premier ***Plan d'action provincial pour la décennie des personnes handicapées.***

1987 : Publication du ***Plan d'action provincial de 1987.***

- 1989** : Un forum du Plan d'action provincial a eu lieu pour examiner les progrès sur les questions touchant les personnes handicapées.
- 1990** : Publication du rapport intitulé *Les années 90 : Décennie de développement - Plan d'action révisé pour les personnes ayant des handicaps au Nouveau-Brunswick.*
- 1993** : *Résumé - Forum sur les partenariats de l'autonomie.*
- 1993** : Le premier ministre du Nouveau-Brunswick a annoncé une *Déclaration sur la décennie des personnes handicapées au Nouveau-Brunswick (1993 - 2003).*
- 1994** : Le bureau du Conseil exécutif a publié le *Rapport d'étapes sur les réponses au plan d'action révisé de 1990.*
- 1995** : Un nouveau plan d'action provincial a été publié et avait pour titre *Objectif pour l'an 2003 - une base pour les personnes ayant des handicaps demeurant au Nouveau-Brunswick.*
- 1996** : *Rapport sommaire - Réponses aux recommandations du rapport Objectif pour l'an 2003 - une base pour les personnes ayant des handicaps demeurant au Nouveau-Brunswick.*
- 1997** : *Deuxième rapport sommaire - Réponses aux recommandations du rapport Objectif pour l'an 2003 - une base pour les personnes ayant des handicaps demeurant au Nouveau-Brunswick.*
- 1998** : *Citoyens à part entière* - Un plan d'action.
- 1999** : *Rapport sommaire - Réponses aux recommandations contenues dans le plan d'action « Citoyens à part entière ».*
- 2000** : *Sensibilisation et action* - Une importante conférence provinciale sur la situation des personnes handicapées tenue à Fredericton du 28 au 30 mai 2000.
- 2001** : *Réponses aux recommandations contenues dans le plan d'action « Sensibilisation – Action – Imputabilité »* rendu public en mai 2001.
- 2002** : *Réponse du gouvernement au plan d'action « Sensibilisation – Action – Imputabilité »* rendu public en mai 2002.

- 2003** : *Mise à jour #3 - « Sensibilisation – Action – Imputabilité »* rendu public en novembre 2003.
- 2004** : *Rapport d'étape #4 - « Sensibilisation – Action – Imputabilité »* rendu public en décembre 2004.
- 2006** : *Rapport d'étape final - « Sensibilisation – Action – Imputabilité »* rendu public en mai 2006.
- 2007** : *Stratégie du Plan d'action sur les questions touchant les personnes handicapées – « La voie vers l'autosuffisance et l'inclusion des personnes handicapées au Nouveau-Brunswick »*. Rendu public en décembre 2007.
- 2008** : *Rapport d'étape 1 – Réponses jusqu'à ce jour aux recommandations de la Stratégie du Plan d'action sur les questions touchant les personnes handicapées – « La voie vers l'autosuffisance et l'inclusion des personnes handicapées au Nouveau-Brunswick »*. Rendu public en décembre 2008.
- 2009** : *Rapport d'étape 2 – Réponses jusqu'à ce jour aux recommandations de la Stratégie du Plan d'action sur les questions touchant les personnes handicapées – « La voie vers l'autosuffisance et l'inclusion des personnes handicapées au Nouveau-Brunswick »*. Rendu public en décembre 2009.
- 2010** : *Rapport d'étape 3 et Bulletin – Réponses jusqu'à ce jour aux recommandations de la Stratégie du Plan d'action sur les questions touchant les personnes handicapées – « La voie vers l'autosuffisance et l'inclusion des personnes handicapées au Nouveau-Brunswick »*. Rendu public en décembre 2010.
- 2012** : Rapport – *Plan d'action sur les questions touchant les personnes handicapées – Le temps d'agir, c'est maintenant*. Mai 2012.

Tout au long de cette période, il y a eu bon nombre de discussions et de rapports à l'échelle nationale qui ont eu un effet sur les questions touchant les personnes handicapées au Canada.

La publication du *rapport Obstacles* du Parlement en 1981, l'adoption de la *Charte canadienne des droits* en 1985, la publication du rapport du *groupe de travail fédéral*

sur les personnes handicapées dirigé par l'honorable Andy Scott en 1996 et la publication du rapport fédéral, provincial et territorial À l'unisson : Une approche canadienne concernant les personnes handicapées en 1998 ne sont que quelques exemples de ces événements marquants.

L'élaboration et la mise en œuvre d'une politique économique et sociale coordonnée sont un processus complexe et dynamique qui fait appel à de nombreux intervenants. Les gouvernements à tous les niveaux ne peuvent présumer contrôler chaque élément nécessaire pour obtenir les résultats souhaités, mais ils doivent faire preuve de leadership autant que possible. Toutes les parties du gouvernement doivent fonctionner à l'unisson pour atteindre les objectifs ultimes d'une société inclusive grâce à une approche coordonnée et complémentaire en ce qui concerne la prise des décisions et la répartition des ressources, ce qui touchera tous les citoyens ayant un handicap.

Nous croyons qu'il incombe au gouvernement de protéger les droits de tous les citoyens et d'assurer un accès équitable aux possibilités de participer pleinement à la vie sociale et économique de leur collectivité.

Les gouvernements à tous les niveaux et les autres intervenants communautaires doivent reconnaître leurs obligations pour ce qui est d'assurer la citoyenneté à part entière pour tous et d'inclure les personnes ayant des handicaps dans tous les aspects de la planification et de la prestation de services dans l'ensemble des ministères et organismes gouvernementaux.

Le présent rapport mettra l'accent sur les questions et les mesures recommandées qui peuvent être traitées par notre gouvernement provincial. **Il ne devrait pas être considéré comme une liste complète ou définitive de toutes les questions relatives aux personnes ayant un handicap. Nous nous attendons également à voir des partenariats engagés avec d'autres niveaux de gouvernement, la participation du secteur privé et un plus grand soutien à l'inclusion de la part de la collectivité en général.**

Nous aimerions reconnaître la contribution au fil des années d'un grand nombre de personnes et de groupes qui ont partagé leur vision et leurs idées pour la création de possibilités positives pour les personnes ayant un handicap au Nouveau-Brunswick. Nous avons bénéficié de la sagesse collective de nombreux intervenants communautaires et gouvernementaux dans bon nombre d'échanges et de consultations.

La communauté des personnes ayant un handicap n'est pas une entité unique. Il existe de nombreux types et niveaux de handicap, qui conduisent à des expériences personnelles différentes dans les démarches avec le système. Le Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées s'est efforcé de filtrer les messages et les mesures d'action possibles qui, à notre avis, reflètent un large appui des intervenants avec qui nous avons été en contact. Nous avons inclus les idées et les suggestions qui nous ont semblées logiques et que nous jugeons être raisonnables et justes. **Sauf indication contraire, les recommandations se veulent applicables à tous les types de handicap.**

Nous avons également indiqué qu'on ne peut s'attendre à ce que le gouvernement plaise à tout le monde. Il ne pourra pas créer une citoyenneté à part entière et des collectivités inclusives de lui-même. Il doit, toutefois, donner l'exemple.

Un leadership soutenu et efficace de la part du gouvernement provincial en ce qui a trait aux questions touchant les personnes handicapées aidera grandement à mettre les personnes ayant un handicap sur la voie de la pleine participation et de la citoyenneté à part entière. **Le temps d'agir, c'est maintenant.**

II VALEURS ET PRINCIPES

DESCRIPTION DES VALEURS ET PRINCIPES

Les valeurs et les principes suivants orienteront tous les aspects de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation de la Stratégie pour les personnes vivant avec des handicaps au Nouveau-Brunswick. Ils sont conformes au contenu du rapport *À l'unisson*, aux principes directeurs du *Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées* et aux valeurs et aux principes véhiculés par la communauté des personnes handicapées au Nouveau-Brunswick.

Égalité et citoyenneté à part entière

L'égalité est un droit garanti à tous les citoyens canadiens. La citoyenneté désigne l'inclusion des personnes ayant des handicaps dans tous les aspects de la société canadienne. La citoyenneté est synonyme de participation et de contribution aux systèmes et aux services de base auxquels tous les Canadiens peuvent participer et auxquels la plupart des Canadiens ont accès. Les personnes ayant des handicaps doivent être reconnues pour leur capacité, leur contribution personnelle et leur valeur inhérente.

Inclusion – Égalité d'accès

Les Néo-Brunswickois ayant des handicaps ont besoin de mesures de soutien pour atteindre des conditions équitables où ils peuvent démontrer leur plein potentiel comme citoyens apportant une contribution. Les obstacles physiques et d'attitude doivent être réduits. Le soutien est tout simplement un moyen d'accroître les capacités et le potentiel. *À l'unisson* invite nos gouvernements à prendre des mesures communes pour assurer que des soutiens sont disponibles, transférables et abordables; le soutien personnel, le soutien éducatif et en matière d'emploi et les mesures de soutien du revenu.

Habilitation et autodétermination

Les personnes ayant des handicaps doivent avoir les moyens nécessaires pour maximiser leur autonomie et accroître leur mieux-être. Elles doivent maîtriser leur vie; les mécanismes de soutien doivent reconnaître et encourager la liberté de choix individuelle. Les systèmes de soutien doivent permettre à chaque individu de choisir à partir de divers modes de vie et de travail dans la communauté. L'autosuffisance et la vie autonome sont les buts implicites.

Les personnes et leurs familles doivent être des partenaires à part entière dans l'élaboration des politiques qui les touchent. La consultation auprès des consommateurs doit se faire de façon routinière. « **Rien au sujet de nous sans nous!** »

Droits et responsabilités

Les personnes ayant des handicaps ont les mêmes droits et les mêmes responsabilités que les autres Canadiens. Cette liberté comprend également les incidences et les conséquences de la prise de risques; un handicap ne dégage pas une personne de la responsabilité de sa vie et de ses actes.

Soutien assuré pour les besoins de base

Il est facile d'oublier que les personnes ayant des handicaps doivent souvent relever les plus grands défis et ont plus de difficulté à combler leurs besoins de survie de base. Il se peut que des mesures de soutien spécial soient nécessaires pour répondre aux besoins fondamentaux en matière de sécurité. Le soutien du revenu peut être nécessaire pour garantir une vie de bien-être, de confort et de dignité.

III OBJECTIFS GÉNÉRAUX

A) CITOYENNETÉ À PART ENTIÈRE

Les personnes handicapées doivent jouir des mêmes droits et des mêmes chances que tous les autres citoyens de nos collectivités, de la province et de ce magnifique pays du Canada.

Tous les ordres de gouvernement et d'administration doivent faire preuve de leadership et donner l'exemple afin que les personnes handicapées puissent mener une vie enrichissante et vivre dans la dignité et avec le plus d'autosuffisance possible.

Les droits de citoyenneté juridique inscrits dans la *Charte des droits et libertés*, dans la *Loi canadienne sur les droits de la personne* ou dans la *Loi du Nouveau-Brunswick sur les droits de la personne* ne sont pas valables s'ils demeurent des obstacles à la participation économique et sociale entière de nombreuses personnes handicapées à plusieurs aspects de leur vie quotidienne.

Nous avons grandement haussé la barre au cours des dernières décennies mais nous avons encore beaucoup de chemin à parcourir pour abolir les dernières barrières pratiques et d'attitude afin de devenir une société diversifiée et inclusive.

Objectifs

- **Faire en sorte que toutes les communautés du Nouveau-Brunswick soient des lieux inclusifs pour les personnes handicapées.**
- **Sensibiliser le grand public à la vision et aux principes de la citoyenneté à part entière pour toutes les personnes et lui faire comprendre le potentiel et les capacités des citoyens handicapés.**
- **Faire participer les consommateurs à tous les aspects de la planification et de la prestation des services et des installations publics.**

B) SOUTIEN AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Les services de soutien aux personnes handicapées offrent une aide personnelle dans la vie quotidienne afin de favoriser leur épanouissement personnel et leur intégration et leur participation aux activités de leur collectivité. Ces services de soutien doivent être souples et doivent être adaptés aux besoins de la personne afin d'être efficaces et de donner les résultats souhaités. Les personnes handicapées visées et leurs aidants doivent participer activement à l'élaboration, à la négociation et à l'orientation de leur soutien personnalisé et flexible.

Toutes les personnes ayant différents handicaps n'auront pas besoin du même type ou du même niveau de soutien. Certaines familles auront les moyens financiers de payer les coûts du soutien aux personnes handicapées ou auront accès à une assurance qui payera une partie de ces coûts. Toutefois, de nombreuses personnes handicapées auront besoin de l'aide publique et des services communautaires afin d'avoir les outils dont elles ont besoin pour fonctionner de façon autonome et avec dignité aux activités de leur collectivité. Il importe grandement d'évaluer attentivement les besoins de chaque personne et de tenir compte de ses commentaires et de ses objectifs personnels afin de concevoir un ensemble de services de soutien durables et équitables pour atteindre ces objectifs.

Objectifs

- **Améliorer l'accès aux programmes de soutien aux personnes handicapées.**
- **Voir à ce que les consommateurs participent activement à l'élaboration et à la prestation des programmes de soutien aux personnes handicapées.**
- **S'assurer que le type de handicap, l'âge, le revenu personnel ou du ménage, ou le lieu d'habitation ne sont pas des obstacles à l'obtention des services de soutien dont les personnes handicapées ont besoin.**

C) PAUVRETÉ

De nombreuses personnes handicapées et leurs familles qui habitent au Nouveau-Brunswick doivent composer avec leurs handicaps avec un revenu souvent peu élevé. Les personnes handicapées doivent assumer les mêmes frais de subsistance que les autres citoyens comme le logement, la nourriture, les transports, les vêtements, les loisirs etc. La plupart des personnes handicapées peuvent également avoir d'autres dépenses directement liées à leurs handicaps, par exemple les médicaments sur ordonnance, l'équipement mobile, les aides techniques, les rénovations domiciliaires, les transports accessibles, les fournitures d'analyse, les services de soins à domicile, etc.

Les personnes handicapées doivent également parfois assumer des dépenses supplémentaires pour embaucher des gens qui effectuent des travaux comme pelleter l'entrée, nettoyer la maison, tondre le gazon, etc. car les personnes handicapées sont incapables de le faire en raison de leur condition particulière. Les personnes handicapées qui touchent des revenus faibles et fixes sont restreintes dans leur capacité à participer pleinement aux activités de leurs communautés car elles ne disposent même pas de revenus suffisants pour payer les nécessités de la vie. Si vous ne pouvez pas payer votre logement ou les factures de services publics ou acheter des aliments sains, vous n'êtes certes pas en mesure de payer les transports et les activités de loisirs.

Il arrive que de nombreuses personnes handicapées occupent des postes de débutant à faible salaire et ne bénéficient pas d'avantages sociaux ou qu'elles travaillent à temps partiel en raison de la difficulté à répondre à leurs besoins particuliers.

Objectifs

- **Réduire le niveau général de pauvreté des personnes handicapées et de leurs familles.**
- **Créer un nouveau programme de revenu pour les personnes handicapées.**
- **S'assurer que les personnes handicapées ont suffisamment de revenu pour combler leurs besoins de base et avoir un niveau de vie raisonnable dans la communauté.**

D) LOGEMENT

Un lieu de résidence abordable, décent et sécuritaire est une des nécessités de la vie que la plupart des citoyens tiennent pour acquise. Toutefois, pour les personnes ayant certains handicaps, l'accessibilité est aussi un facteur important qui détermine où elles habitent. Elles doivent souvent limiter leur choix en fonction de l'abordabilité et de l'accessibilité. Les prix des bâtiments plus récents conçus pour inclure un plus grand nombre de choix d'accessibilité sont souvent trop élevés pour la majorité des consommateurs handicapés avec un revenu fixe. Le nombre actuel de logements subventionnés disponibles est loin de répondre à l'énorme demande des consommateurs et des familles à faible revenu de l'ensemble de la province.

Les logements accessibles et abordables doivent être situés près des écoles, des magasins, des services médicaux, des banques, des services de loisirs et d'autres programmes communautaires afin que l'absence de moyens de transport abordables et accessibles ne devienne pas un obstacle à la participation aux activités de la collectivité. Certaines personnes handicapées auront besoin également de services de soutien comme des services de travailleurs de maintien à domicile et des soins auxiliaires afin de pouvoir vivre de façon autonome dans le logement de leur choix au sein de la collectivité.

Objectifs

- **Augmenter le nombre de logements abordables et accessibles dans la province.**
- **Promouvoir les concepts des aménagements accessibles universels pour tous les nouveaux projets d'habitation, y compris la rénovation des stocks de logements actuels lorsque cela est possible.**

E) CONCEPTION UNIVERSELLE/ACCESSIBILITÉ

De nombreux établissements et programmes publics au Nouveau-Brunswick n'ont pas été conçus pour répondre aux besoins particuliers des personnes ayant différents types de handicap. Quand nous parlons de conception universelle ou sans obstacle, nous ne nous limitons pas aux rampes pour fauteuils roulants, à la largeur des portes ou aux places de stationnement désignées. De nombreux citoyens de tous les âges peuvent faire face à des obstacles qui les empêchent de participer, s'il n'a pas été prévu d'inclure les personnes qui ont de la difficulté à voir, à entendre ou à lire et s'il n'a pas été tenu compte des limitations évidentes causées par divers types de problèmes de mobilité.

L'accessibilité est non seulement liée à la conception et à la construction des établissements publics et aux choix de logement. Elle s'applique aussi aux modes de prestation des programmes et de formation de notre personnel et de nos employés afin de créer un milieu qui est accommodant et accueillant pour les personnes handicapées. Les urbanistes et les constructeurs doivent penser aux besoins des personnes handicapées à partir du moment de leur entrée dans le bâtiment. Ils doivent aussi penser à ce que les personnes handicapées pourront faire et où elles pourront circuler facilement et sans danger à l'intérieur de l'édifice. La mise en œuvre efficace des conceptions universelles ou sans obstacle rendra l'établissement accessible à tous les utilisateurs éventuels.

Objectifs

- **Améliorer les dispositions obligatoires de la loi et des règlements pour le Code provincial du bâtiment afin que celui-ci exige la conformité à des normes minimales de conception universelle dans toutes les installations et édifices publics.**
- **Accroître la sensibilisation à la démographie afin d'assurer un soutien accru pour les analyses de cas qui justifient les dépenses liées aux rénovations ou aux nouvelles constructions visant à résoudre les problèmes d'accès universel.**

F) TRANSPORT

Le Nouveau-Brunswick est une province très rurale, d'où la problématique que représentent les transports pour les personnes handicapées qui peuvent avoir besoin de certaines adaptations spéciales pour pouvoir utiliser les moyens de transport. Beaucoup de consommateurs handicapés n'ont pas les moyens de posséder et de conduire leur propre véhicule en raison de leur faible revenu. Bon nombre de services et de programmes spécialisés et de réadaptation pour les personnes handicapées ont

tendance à être situés dans les grands centres urbains de la province. Se rendre de l'endroit où on est à l'endroit où on veut être devient difficile pour de nombreux citoyens handicapés.

Pour avoir accès à l'éducation, à des services de réadaptation et à l'emploi, pouvoir faire leurs affaires bancaires et leurs commissions personnelles et pouvoir profiter de diverses possibilités de loisirs, la plupart des gens ont besoin de moyens de transport. Très peu de collectivités du Nouveau-Brunswick ont actuellement un service de transport en commun et certaines collectivités n'ont même pas de taxis privés pour le grand public. Elles ont encore moins de services de transport accessibles pour les personnes handicapées.

Toutefois, nous devons établir un système qui offre des choix de transport plus accessibles, plus abordables et plus uniformes pour un plus grand nombre de personnes handicapées au Nouveau-Brunswick.

Objectifs

- **Accroître le nombre de transporteurs qui offrent des services de transport accessible et abordable dans nos collectivités et dans l'ensemble du Nouveau-Brunswick.**
- **Établir des programmes d'incitatifs financiers afin de permettre aux organismes communautaires sans but lucratif et aux compagnies de taxis privées d'acquérir et d'exploiter des véhicules accessibles pour le transport public des personnes âgées ou des personnes handicapées.**
- **Assurer le financement de modes alternatifs de transport communautaire.**

G) LOISIRS/MIEUX-ÊTRE

Les personnes handicapées ont besoin d'accéder régulièrement aux activités de loisirs et de vie active afin de maintenir leur mieux-être physique et mental, pour les mêmes raisons que tous les citoyens bénéficient de ces activités. En raison de la nature et du niveau de leur handicap, certaines personnes handicapées peuvent avoir besoin de programmes adaptés et peut-être d'un équipement spécial afin de participer à différentes activités. Toutefois, la plupart des personnes handicapées peuvent certes participer aux mêmes programmes et activités de loisirs dont la plupart des autres citoyens peuvent bénéficier. Malheureusement, nous avons encore beaucoup d'installations récréatives qui ont été construites sans qu'il ait été tenu compte des besoins des participants et des spectateurs handicapés. De nombreuses personnes handicapées font face à une autre réalité : elles ont un revenu limité et elles n'ont pas les moyens de payer les frais d'entrée, de participation et de transport, ni le coût de l'équipement exigé afin de participer à de nombreuses activités de loisirs et de vie active.

Nous félicitons les établissements et les programmes de la province qui ont fait des efforts sérieux pour accroître le nombre de personnes handicapées qui peuvent se prévaloir de leurs services et de leurs programmes en rendant ces derniers plus accessibles et en offrant un soutien aux participants handicapés, s'il y a lieu.

Objectifs

- **Accroître le nombre de personnes handicapées de tous les types et de tous les âges qui participent régulièrement à des activités saines de mieux-être et de loisirs.**
- **S'assurer que tous les programmes et les installations de loisirs publics font ce qu'il faut pour inclure les personnes handicapées.**

H) ÉDUCATION

De nos jours, afin de bien réussir, chaque citoyen doit acquérir de solides aptitudes pour la lecture, l'écriture et le calcul et avoir une éducation appropriée pour interagir avec succès avec ses pairs et pour atteindre ses objectifs d'autosuffisance.

Il est particulièrement essentiel de donner aux gens ayant divers handicaps un accès complet à toutes les possibilités de s'instruire afin de compenser les obstacles qui pourraient découler de leurs handicaps. Nous cherchons des suggestions pour nous assurer que tous les élèves handicapés obtiennent l'appui qui convient dans le système scolaire public et que toutes les formes d'éducation postsecondaire qui sont disponibles dans la province et ailleurs leur sont entièrement accessibles. Il faut s'assurer que les enseignants et les autres membres du personnel de soutien sont bien formés et prêts à répondre aux exigences nécessaires pour assurer une éducation de qualité à tous les élèves handicapés. Nous souhaitons également que les établissements soient construits et les programmes élaborés de façon à éliminer les obstacles pour les élèves, le personnel et les visiteurs ayant divers handicaps.

Objectifs

- **S'assurer que le système d'écoles publiques inclusif continue d'évoluer afin que tous les élèves handicapés aient l'appui dont ils ont besoin pour atteindre leur plein potentiel.**
- **Accroître le nombre d'élèves handicapés qui poursuivent avec succès des études postsecondaires.**
- **S'assurer que les enseignants et les autres membres du personnel du système d'éducation sont bien qualifiés et soutenus afin que tous les élèves puissent avoir accès à une éducation inclusive.**

D) AUTRES SUJETS

Pendant le Sommet des intervenants du secteur touchant les personnes handicapées, nous avons parlé de certains dossiers qui influent sur les possibilités d'inclusion des personnes handicapées dans la vie sociale et économique de la province du Nouveau-Brunswick. Bien entendu, de nombreuses complications surgissent lorsqu'on essaie de régler différentes préoccupations pour les personnes handicapées de tous les âges. En plus des séances plénières, les ateliers ont porté sur huit sujets différents : éducation, pauvreté, transport, loisirs, emploi, logement, soutien aux personnes handicapées et accessibilité.

Comme vous le savez, le Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées a l'intention d'utiliser toute l'information recueillie à partir des diverses consultations, du récent questionnaire provincial, ainsi que les données du Sommet des intervenants du secteur touchant les personnes handicapées afin de préparer cette nouvelle Stratégie du plan d'action pour les personnes handicapées qui sera soumise au gouvernement du Nouveau-Brunswick.

Objectifs

- **S'assurer que les personnes ayant différents types de handicap ont un accès équitable aux services nécessaires.**
- **Promouvoir la sensibilisation aux droits humains fondamentaux pour les personnes handicapées, et les faire respecter, d'une manière propice et efficace.**
- **Veiller à ce que les fournisseurs de services soient tenus responsables de l'assurance de la qualité et de la prestation équitable de tous les programmes et services destinés aux personnes handicapées.**

IV IMPUTABILITÉ/MESURES DES RÉSULTATS

Chaque partenaire participant à la conception et à la prestation des services de soutien aux citoyens ayant des handicaps devrait avoir un processus pour évaluer s'il réalise des progrès ou non. Ces suggestions ne sont que les premières étapes pour rendre notre système plus imputable envers les citoyens ayant des handicaps. Il faut davantage d'efforts pour concevoir un moyen raisonnable et équitable de réaliser l'inclusion réelle de tous les citoyens.

- 1) Nous demandons à tous les organismes et ministères du gouvernement d'inclure dans leur rapport annuel une section spéciale décrivant les niveaux de services qu'ils ont fournis aux personnes ayant des handicaps au cours de la dernière année.
- 2) Le nouveau Comité interministériel du *Plan d'action sur les questions touchant les personnes handicapées – Le temps d'agir, c'est maintenant* présentera un compte rendu public annuel des progrès réalisés pendant l'année en question.
- 3) Nous aimerions que les données soient recueillies et signalées selon les mesures des résultats systématiques suivantes :
 - une comparaison des **taux de participation de la main-d'œuvre** des personnes avec et sans handicaps (taux d'emploi, taux de chômage, pourcentage à temps plein/à temps partiel, pourcentage en travail autonome, etc.);
 - une comparaison des **niveaux de scolarité** atteints par les personnes handicapées et autres;
 - le pourcentage d'étudiants ayant **besoin de mesures de soutien liées aux handicaps en éducation**;
 - le niveau de participation des personnes handicapées et de leurs défenseurs aux **procédés des politiques publiques**;
 - le pourcentage de personnes handicapées ayant des occasions de participer aux **loisirs, aux arts, à la culture** et à la **vie active communautaire**;
 - le pourcentage des personnes ayant besoin de **transport accessible** ou spécial qui sont satisfaites des moyens de transport dans leur communauté;

- le nombre de nouveaux clients handicapés ayant besoin d'un **logement accessible, abordable et adéquat** qui ont réussi à trouver un tel logement au cours de la dernière année;
- le pourcentage des personnes ayant besoin **d'un soutien financier** qui sont heureuses de pouvoir vivre dans la dignité;
- le pourcentage des personnes satisfaites du **soutien en matière de soins de santé** auquel elles ont accès ou qu'elles peuvent recevoir;
- le pourcentage des personnes ayant besoin **d'aide pour leurs travaux ménagers** qui sont satisfaites de l'aide qu'elles reçoivent;
- le pourcentage des personnes ayant des handicaps qui ont besoin de **services auxiliaires ou d'un préposé** et qui sont satisfaites du soutien qu'elles reçoivent;
- le pourcentage de personnes ayant besoin d'**aides techniques, de dispositifs ou d'équipement adaptés** qui estiment avoir pu accéder à un soutien adapté à leurs handicaps;
- la collecte des données sur les programmes et les mesures des résultats des clients devrait automatiquement être une composante de tous les services aux personnes handicapées.

Nous vous mentionnons les mesures des résultats personnels suivantes et les résultats pour les familles et les enfants:

A) MESURES DES RÉSULTATS PERSONNELS

	OUI	NON
IDENTITÉ		
Les personnes choisissent des objectifs personnels.	_____	_____
Les personnes choisissent où et avec qui elles habitent.	_____	_____
Les personnes choisissent où elles travaillent.	_____	_____
Les personnes ont des relations intimes.	_____	_____
Les personnes sont satisfaites des services.	_____	_____
Les personnes sont satisfaites de leur situation personnelle.	_____	_____

AUTONOMIE

- Les personnes choisissent leur routine quotidienne. _____
- Les personnes ont le temps, l'espace et la possibilité d'avoir une certaine intimité. _____
- Les personnes décident quand partager de l'information personnelle. _____
- Les personnes utilisent leur environnement. _____

AFFILIATION

- Les personnes demeurent dans des milieux inclusifs. _____
- Les personnes participent à la vie de la communauté. _____
- Les personnes interagissent avec les autres membres de la communauté. _____
- Les personnes exercent différents rôles sociaux. _____
- Les personnes ont des amis. _____
- Les personnes sont respectées. _____

RÉALISATIONS

- Les personnes choisissent les services. _____
- Les personnes réalisent des objectifs personnels. _____

SAUVEGARDES

- Les personnes sont reliées aux réseaux de soutien naturels. _____
- Les personnes sont en sécurité. _____

DROITS

- Les personnes exercent leurs droits. _____
- Les personnes sont traitées équitablement. _____

SANTÉ ET MIEUX-ÊTRE

- Les personnes jouissent de la meilleure santé possible. _____
- Les personnes sont libres de mauvais traitements et de négligence. _____
- Les personnes connaissent la continuité et la sécurité. _____

(Adapté du Council on Quality and Leadership in Supports for People with Disabilities.)

B) RÉSULTATS POUR LES FAMILLES ET LES ENFANTS

OUI **NON**

CHOIX

- Les familles sont informées. _____
- Les familles choisissent les services de soutien. _____

BUTS

- Les familles choisissent les buts. _____
- Les familles choisissent les buts de développement de l'enfant. _____
- Les familles atteignent leurs buts. _____
- Les enfants franchissent des étapes de développement. _____

DROITS

- Les familles exercent leurs droits. _____
- Les enfants sont libres d'abus et de négligence. _____

RESPECT

- Les familles sont respectées. _____
- Les familles décident quand partager l'information personnelle. _____

SANTÉ ET SÉCURITÉ

- Les enfants ont la meilleure santé possible. _____
- Les enfants sont en sécurité. _____

RELATIONS

- Les familles restent ensemble. _____
- Les enfants passent du temps dans des environnements englobants. _____
- Les enfants développent des relations. _____
- Les familles demeurent en contact avec les services de soutien naturels. _____
- Les familles font partie de leur communauté. _____

SÉCURITÉ

- Les familles ont des ressources économiques. _____
- Les familles connaissent la continuité et la sécurité. _____

SATISFACTION

- Les familles sont satisfaites de leurs services. _____
- Les familles sont satisfaites de leur situation de vie. _____

*(Adapté du Council on Quality and Leadership in
Supports for People with Disabilities.)*

V RECOMMANDATIONS

Il importe de noter que les recommandations suivantes ne sont pas nécessairement indiquées en ordre de priorité. Elles ne constituent pas nécessairement une liste définitive de toutes les mesures qui peuvent être prises et qui relèvent du gouvernement provincial.

À moins d'indication contraire, chaque recommandation doit s'appliquer à tous les types et niveaux de handicap. Même si les ministères responsables sont identifiés, il faut présumer que les autres ministères, organismes du gouvernement et organismes communautaires qui participent aux questions et à la prestation des services pour les personnes handicapées prendront une part active à la réalisation de solutions efficaces pour ces questions.

À remarquer que des recommandations supplémentaires axées sur l'éducation et l'emploi seront formulées plus en détail dans le *Plan d'action-emploi pour les personnes ayant un handicap*.

CITOYENNETÉ À PART ENTIÈRE

1. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick acceptera les valeurs et les principes; les objectifs généraux; les mesures de reddition de comptes et les recommandations énoncés dans le présent *Plan d'action sur les questions touchant les personnes handicapées*.
 - *Cabinet du premier ministre*
 - *Bureau du Conseil exécutif*
 - *Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées*

2. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick et les autres intervenants continueront d'appuyer et de promouvoir, par leur soutien financier et leur participation, une semaine annuelle de sensibilisation du public à la situation des personnes handicapées et de souligner la Journée internationale des personnes handicapées des Nations Unies afin d'attirer l'attention du public sur les questions qui intéressent les personnes handicapées et de reconnaître les résultats positifs réalisés dans l'ensemble de la province.
 - *Cabinet du premier ministre*
 - *Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées*

3. En l'absence du formulaire de recensement détaillé de Statistique Canada, le gouvernement provincial travaillera avec les organismes du gouvernement fédéral à la mise en place d'un nouveau système de collecte de données pour les personnes handicapées afin de s'assurer que des données propres au Nouveau-Brunswick peuvent être recueillies et diffusées en vue de mieux éclairer les politiques et les programmes concernant les questions touchant les personnes ayant un handicap.
 - *Ministère des Finances*
 - *Ministère de la Santé*
 - *Ministère du Développement social*
 - *Ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail*
 - *Ministère de l'Éducation et Développement de la petite enfance*
 - *Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées*

4. **Les ministères de la Santé et du Développement social formeront un comité conjoint sur les lésions cérébrales acquises afin de déterminer les politiques et les services nécessaires pour mieux répondre aux besoins des personnes souffrant de lésions cérébrales acquises.**
 - *Ministère de la Santé*
 - *Ministère du Développement social*
 - *Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées*

5. **Le ministère du Développement social établira une cible de dix jours ouvrables pour l’approbation des demandes non urgentes de matériel admissible.**
 - *Ministère du Développement social*

6. **Le ministère du Développement social travaillera avec les organismes œuvrant pour les personnes handicapées afin de définir les besoins en matériel des différentes populations dans le but d’offrir un soutien adéquat selon une liste accrue d’incapacités.**
 - *Ministère du Développement social*

7. **Le ministère du Développement social entreprendra, en collaboration avec les fournisseurs de services et les intervenants communautaires, un examen du maintien à domicile. Cet examen portera sur le niveau actuel de financement des soins auxiliaires aux personnes vivant à domicile et ayant des besoins très spécialisés (ventilateurs, respirateurs, etc.) ainsi que sur la question pressante du recrutement et de la rétention de préposés aux soins personnels, la nécessité d’investir dans des services de qualité, la mise en place d’un système réglementé, les possibilités de formation appropriée et spécialisée et l’adoption d’une formule de salaire horaire adéquate pour les aides de maintien à domicile qualifiés.**

L’examen du maintien à domicile traitera également de l’équité salariale pour les travailleurs privés et les familles qui offrent des soins à domicile.

 - *Ministère du Développement social*

PAUVRETÉ

8. **Le gouvernement du Nouveau-Brunswick établira un programme distinct de soutien du revenu pour les personnes aux prises avec des incapacités de longue durée, reconnaissant que cette population doit souvent assumer des frais supplémentaires non couverts par les prestations d'aide sociale. Le supplément d'invalidité devrait être indexé à l'inflation afin que les personnes handicapées ne tirent pas davantage de l'arrière.**
 - *Ministère du Développement social*
 - *Société d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick*

9. **Le ministère du Développement social adoptera de nouvelles directives d'exemption du salaire pour les personnes handicapées afin d'encourager ces dernières à travailler et de leur permettre de gagner un revenu d'emploi de manière à ce que le revenu combiné découlant de leurs prestations d'invalidité et de leur emploi corresponde aux mesures reconnues de lutte contre la pauvreté.**
 - *Ministère du Développement social*
 - *Société d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick*

10. **En attendant l'adoption d'un nouveau programme de soutien du revenu pour les personnes ayant un handicap, le processus de demande et les critères d'admissibilité seront améliorés afin qu'un plus grand nombre de personnes aux prises avec des maladies chroniques ou des incapacités de longue durée soient admissibles à la catégorie des prestations prolongées de l'aide sociale. Le Ministère établira un processus de réévaluation des personnes qui sont actuellement désignées comme ayant des besoins d'invalidité de longue durée en vertu du Programme d'aide à la transition afin de déterminer si elles devraient être admissibles aux prestations d'invalidité.**
 - *Ministère du Développement social*
 - *Société d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick*

LOGEMENT

11. Le ministère du Développement social révisera le programme de subventions au loyer afin qu'il soit plus sensible aux besoins des personnes handicapées au Nouveau-Brunswick. L'élaboration du programme de subventions au loyer transférables pour les personnes handicapées, prévue dans la stratégie provinciale de logement, devrait être une priorité pour les personnes handicapées.

- Ministère du Développement social

12. Lorsque la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick effectue des rénovations liées à l'accessibilité, elle consultera des professionnels qui connaissent bien les éléments de conception universelle pour accès facile afin de veiller à ce que les rénovations répondent aux besoins des propriétaires.

- Ministère de la Sécurité publique

- Ministère de l'Environnement et Gouvernements locaux

13. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick continuera de travailler avec le gouvernement fédéral afin d'assurer l'élaboration d'une stratégie nationale en matière de logement qui comprenne un financement et un engagement à long terme du gouvernement fédéral concernant le logement et l'itinérance. L'ensemble des programmes de rénovation prévus dans l'Initiative en matière de logement abordable sera renouvelé et le financement, augmenté afin de mieux répondre aux besoins actuels.

- Ministère du Développement social

14. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick élaborera un règlement obligatoire amélioré pour accès facile, remplaçant *l'article 3.8 sur l'accessibilité du Code national du bâtiment*. Le règlement dépassera les dispositions prévues à l'article 3.8 et s'appliquera à l'échelle de la province.
- *Ministère de la Sécurité publique*
 - *Ministère de l'Environnement et Gouvernements locaux*
15. Le ministère de la Sécurité publique créera le poste d'« inspecteur du bâtiment en chef ».
- *Ministère de la Sécurité publique*
16. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick établira des incitatifs, y compris d'ordre fiscal, pour les personnes ou les promoteurs qui incorporent des normes de visitabilité dans les nouvelles maisons unifamiliales. La visitabilité aide à créer des collectivités inclusives et répond aux besoins des populations croissantes de personnes handicapées et des personnes âgées qui désirent vivre de façon aussi autonome que possible et vieillir chez elles.
- *Ministère de l'Environnement et Gouvernements locaux*
 - *Ministère de la Sécurité publique*
 - *Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées*

TRANSPORTS

17. Le ministère des Transports et Infrastructure formera un groupe de travail ou nommera quelqu'un pour étudier les pratiques exemplaires au Canada, consulter diverses communautés afin de déterminer les besoins, cerner des sources de financement et élaborer un plan global en vue de veiller à ce que les personnes handicapées aient accès à des moyens de transport accessibles et abordables au Nouveau-Brunswick.
- *Ministère des Transports et Infrastructure*
18. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick établira un nouveau programme visant à offrir une aide financière partielle aux organismes communautaires sans but lucratif afin qu'ils puissent mettre en place des services de transport communautaire approuvés aux personnes ayant un handicap et aux familles à faible revenu.
- *Ministère des Transports et Infrastructure*
 - *Bureau du Conseil exécutif*
 - *Société d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick*
19. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick attribuera des fonds à des modes de transport communautaire alternatifs tels que des autobus à la demande.
- *Ministère du Développement social*
 - *Bureau du Conseil exécutif*
20. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick veillera à ce que tous les transporteurs publics et privés créent et adoptent une politique d'information sur les clients des transports accessibles (signalisation visuelle et tactile, feux clignotants, écrans d'écriture, etc.) afin de s'assurer que leurs véhicules, autobus, trains, traversiers, stations, etc., sont à accès facile pour les personnes handicapées.
- *Ministère des Transports et Infrastructure*

- 21. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick élaborera une recommandation visant les éléments d'accessibilité améliorés obligatoires de l'article 3.8 du *Code national du bâtiment*, lesquels comprendront des normes de stationnement qui s'appliqueront à l'échelle du Nouveau-Brunswick.**
- *Ministère de la Sécurité publique*
 - *Ministère des Transports et Infrastructure*
 - *Ministère de l'Environnement et Gouvernements locaux*
- 22. Le ministère des Transports et Infrastructure maintiendra en place le Programme de véhicules adaptés du Nouveau-Brunswick et s'assurera que des fonds adéquats y sont affectés.**
- *Ministère des Transports et Infrastructure*

23. Le ministère de l'Éducation et Développement de la petite enfance s'assurera que les élèves ayant un handicap sont pleinement inclus dans toutes les activités récréatives et sportives organisées par l'école. Ces activités peuvent comprendre les suivantes, sans toutefois s'y limiter : activités avant l'école, périodes de repos, cours d'éducation physique, autres classes de loisir (bibliothèque, art et culture, etc.), activités du midi, activités extra-muros, équipes sportives, activités après l'école, excursions scolaires, collation des grades, etc.
- *Ministère de l'Éducation et Développement de la petite enfance*
 - *Ministère de la Culture, Tourisme et Vie saine*
24. Toutes les installations de loisir seront conçues de manière à être facilement accessibles aux personnes ayant un handicap. Un soutien financier sera offert pour aider à assumer les frais reliés à l'amélioration de l'accessibilité et des taux de participation à ces installations communautaires.
- *Ministère de la Sécurité publique*
 - *Ministère de la Culture, Tourisme et Vie saine*
25. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick affectera les fonds nécessaires pour maintenir le poste de coordonnateur à temps plein du programme Parasport et loisirs dans la province.
- *Ministère de la Culture, Tourisme et Vie saine*
26. Le ministère de la Santé, en partenariat avec le ministère de la Culture, Tourisme et Vie saine, mettra pleinement en œuvre le plan d'action 2011-2018 pour la santé mentale au Nouveau-Brunswick, dans un effort d'élaborer et de promouvoir des services coordonnés de santé mentale et de mieux-être en vue de la prévention ou du traitement des maladies mentales chez les personnes handicapées. De plus, une attention particulière devrait être portée aux besoins particuliers en matière de santé mentale des personnes ayant un handicap et de leur famille, notamment les enfants et les jeunes, les survivants d'une lésion cérébrale, les enfants atteints du syndrome d'alcoolisation fœtale, les personnes

ayant subi un traumatisme médullaire, les personnes ayant des troubles neurologiques dégénératifs, les personnes atteintes de maladies chroniques, etc.

- *Ministère de la Santé*
- *Ministère du Développement social*
- *Ministère de la Culture, Tourisme et Vie saine*

27. Le Centre hospitalier Restigouche existant, ainsi que le nouvel établissement en voie de construction, offrira des soins thérapeutiques actifs, dans un milieu sûr et sain, à tous les patients selon le modèle de soins holistiques nouvellement adopté. Ces mêmes normes de soins thérapeutiques seront appliquées aux patients qui y sont envoyés pour une évaluation psychiatrique de même qu'à ceux qui sont déclarés « non criminellement responsables ».

- *Ministère de la Santé*
- *Ministère du Développement social*
- *Ministère de la Justice et procureur général*

28. Les efforts se poursuivront afin de donner leur congé aux patients qui sont capables de vivre dans des logements communautaires subventionnés offrant une gestion et un suivi automatisés des cas grâce au système formel des Services de santé mentale communautaires. Les patients ne recevront pas leur congé tant qu'un plan communautaire complet n'aura pas été préparé.

- *Ministère de la Santé*
- *Ministère du Développement social*
- *Ministère de la Sécurité publique*

ÉDUCATION

29. Le ministère de l'Éducation et Développement de la petite enfance publiera un plan d'action en réponse à l'examen Porter/Aucoin de la mise en œuvre des recommandations du rapport McKay.
- *Ministère de l'Éducation et Développement de la petite enfance*
30. Le ministère de l'Éducation et Développement de la petite enfance doit avoir une stratégie en vue de l'élaboration de services coordonnés pour la prévention des maladies mentales chez les enfants et les jeunes.
- *Ministère de l'Éducation et Développement de la petite enfance*
31. Le ministère de l'Éducation et Développement de la petite enfance doit faire les investissements nécessaires pour embaucher des assistants en éducation et les assigner aux élèves handicapés qui en ont besoin pour veiller à ce qu'ils reçoivent le soutien requis. Des investissements devraient également être faits au chapitre du soutien des ressources, du perfectionnement professionnel des éducateurs et des auxiliaires et du leadership en éducation inclusive au niveau du Ministère, des districts et des écoles.
- *Ministère de l'Éducation et Développement de la petite enfance*
32. Par suite des changements apportés aux plans d'éducation spéciale (PES), le ministère de l'Éducation et Développement de la petite enfance suivra de près les progrès des personnes dont les PES ont été éliminés et rendra compte des résultats.
- *Ministère de l'Éducation et Développement de la petite enfance (secteur anglophone)*
33. Maintenant que l'adoption de la conception universelle pour l'apprentissage dans les écoles du Nouveau-Brunswick se traduit par une approche plus inclusive chez les enseignants en classe, le ministère de l'Éducation et Développement de la petite enfance s'assurera que tous les enseignants en classe ont la formation et les outils nécessaires pour opérer une transition réussie.

- *Ministère de l'Éducation et Développement de la petite enfance (secteur anglophone)*
34. **Maintenant que la conception universelle pour l'apprentissage est instaurée dans les écoles du Nouveau-Brunswick, le ministère de l'Éducation et Développement de la petite enfance offrira de l'information d'introduction aux parents afin de leur permettre de participer pleinement à l'apprentissage de leurs enfants.**
- *Ministère de l'Éducation et Développement de la petite enfance (secteur anglophone)*
35. **Le Ministère de l'Éducation et Développement de la petite enfance augmentera le nombre d'enfants susceptibles d'avoir des troubles d'apprentissage qui quittent la 2^e année avec un niveau de lecture approprié.**
- *Ministère de l'Éducation et Développement de la petite enfance*

Pour de plus amples recommandations concernant l'éducation et l'emploi, prière de se reporter au Plan d'action-emploi pour les personnes ayant un handicap.

AUTRES SUJETS

36. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick travaillera de concert avec la communauté autochtone et d'autres intervenants pour affronter les enjeux particuliers concernant l'accès aux services pour les Autochtones ayant des handicaps, où qu'ils demeurent dans la province.
- *Affaires autochtones*
 - *Bureau du Conseil exécutif*
 - *Ministère du Développement social*
 - *Ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail*
 - *Ministère de la Santé*
37. Le ministère des Services gouvernementaux s'assurera que des normes existent en ce qui a trait à l'obtention de services gouvernementaux et de matériel informatique, de logiciels et de technologie Internet. Le gouvernement n'achètera que des systèmes qui sont certifiés pour permettre un accès universel aux personnes atteintes de troubles cognitifs, visuels, perceptifs ou auditifs. Le gouvernement entreprendra une vérification de toutes les nouvelles technologies déployées par ses sociétés de la Couronne ou ses ministères. Les ressources internet qui ne satisferont pas, au minimum, aux normes d'accessibilité du World Wide Web seront améliorées afin qu'elles s'y conforment dans un délai raisonnable.
- *Ministère des Services gouvernementaux*
 - *Service Nouveau-Brunswick*
38. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick ira de l'avant avec la création du premier centre d'excellence provincial pour les enfants et les jeunes ayant des besoins complexes.
- *Ministère du Développement social*
 - *Bureau du défenseur des enfants et de la jeunesse*
 - *Bureau de l'ombudsman*

- 39. Le soutien continu de l'initiative NB STAGES NB visant à accroître le nombre d'interprètes gestuels qualifiés au Nouveau-Brunswick est crucial pour que les personnes sourdes et malentendantes aient un accès égal à tous les programmes et services du gouvernement ainsi qu'à toutes les possibilités d'éducation, de formation et d'emploi.**
- *Ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail*
- 40. Le ministère du Développement social établira un processus de consultation publique afin de déterminer comment les services communautaires destinés aux enfants ayant des besoins spéciaux peuvent être améliorés de manière à mieux desservir les enfants handicapés et leur famille.**
- *Ministère du Développement social*
- 41. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick élaborera une stratégie pour mieux évaluer, recommander, recycler et financer les technologies d'assistance.**
- *Ministère de l'Éducation et Développement de la petite enfance*
 - *Ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail*

VI CONCLUSION – PROCHAINES ÉTAPES DANS LE PROCESSUS

Le premier ministre nous a encouragés à proposer au gouvernement des moyens de répondre aux questions touchant les personnes handicapées.

Le présent rapport contient des propositions de nombreuses sources, notamment les participants au Sommet des intervenants du secteur touchant les personnes handicapées, tenu en mai 2011, et à de nombreuses autres réunions au sein de la communauté des personnes handicapées.

Le Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées a préparé des versions de travail destinées à divers partenaires qui nous ont fait part de leurs commentaires et révisions avant la présentation du rapport au gouvernement.

Nous avons demandé aux représentants des ministères responsables de chaque recommandation de transmettre le présent rapport à leurs supérieurs avant qu'il ne soit rendu public.

Le rapport a également été soumis à l'approbation du comité du Cabinet.

Le Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées se chargera de faire un suivi auprès de chaque ministère individuellement et du gouvernement collectivement afin que chacun rende compte des mesures prises à la suite des recommandations formulées.

Nous présenterons un rapport annuel au public et examinerons et mettrons à jour le plan selon les besoins.

Pendant la Journée internationale des personnes handicapées des Nations Unies, le 2 décembre 2011, le premier ministre a annoncé qu'il prend très au sérieux l'engagement du gouvernement à inclure les personnes ayant différents handicaps dans les possibilités économiques et sociales offertes aux citoyens du Nouveau-Brunswick et qu'il demandera à tous les ministères d'appuyer et d'entreprendre la mise en œuvre des recommandations formulées dans le Plan d'action sur les questions touchant les personnes handicapées.

Les questions touchant les personnes handicapées sont souvent complexes et les solutions exigeront une meilleure coordination des partenariats par les intervenants en ce qui concerne tous les aspects des secteurs économique, social et politique de la province si nous voulons vraiment créer des collectivités inclusives dans l'ensemble de la province. Nous devrions également connaître les principes énoncés dans la

Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées et dans la Charte canadienne des droits et libertés.

Outre les recommandations particulières formulées dans le présent rapport, nous demandons que soient acceptés les valeurs et les principes qui y sont présentés comme fondement des objectifs généraux énoncés pour chacun des sujets traités.

Les indicateurs proposés en matière de reddition de comptes et de résultats sont également des outils essentiels qui nous permettront de mesurer l'efficacité et la portée des mesures concrètes prises pour mettre en œuvre ce nouveau Plan d'action sur les questions touchant les personnes handicapées.

Les questions touchant les personnes handicapées concernent tous les citoyens de la province en raison du nombre de proches et de consommateurs qui sont déjà aux prises avec des handicaps et parce que la réalité est telle que nous sommes tous à une blessure ou à une maladie près de devenir handicapés ou de vieillir handicapés dans les années à venir.

Ensemble, nous pouvons créer des collectivités qui sont véritablement capables d'inclure tous les citoyens et un système de soutien qui permet aux personnes handicapées d'être aussi autonomes que possible et de vivre dans la dignité et le respect.

Oui, nous le pouvons!

ANNEXE A CONSEIL DU PREMIER MINISTRE SUR LA CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES

Qui sommes-nous?

Le Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées est un organisme d'étude et de consultation qui a été créé pour donner son avis au gouvernement provincial sur les questions relatives à la condition des personnes ayant des handicaps. Le Conseil relève directement du premier ministre de la province.

Responsabilités

La loi régissant le Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées précise que le Conseil doit donner son avis au ministre sur les questions relatives à la condition des personnes ayant des handicaps; porter à l'attention du gouvernement et du public les questions qui intéressent et préoccupent les personnes ayant des handicaps; promouvoir la prévention des situations causant un handicap; promouvoir les possibilités d'embauche des personnes ayant des handicaps; promouvoir l'accès des personnes ayant des handicaps à tous les services offerts aux citoyens du Nouveau-Brunswick.

Structure

Le Conseil se compose d'une personne nommée à la présidence et de douze autres membres nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil. Les dispositions de la Loi assurent la représentation des régions et des organismes qui travaillent au nom des personnes ayant des handicaps ainsi que la représentation du public en général.

Activités

Afin d'être en mesure de remplir ses fonctions, le Conseil recevra des mémoires et des suggestions émanant des particuliers et de groupes relativement à la condition des personnes de tout âge ayant n'importe quel type de handicap; entreprendra des recherches sur les questions concernant la condition des personnes ayant des handicaps; recommandera la mise sur pied de programmes relatifs à la condition des personnes ayant des handicaps; collaborera avec les universités et les particuliers, les consultera et se référera à eux sur toute question qui affecte la condition des personnes ayant des handicaps; proposera les mesures législatives, plans d'action ou mesures visant à améliorer la condition des personnes ayant des handicaps et publiera les rapports, études et recommandations qu'il considère nécessaires; nommera des comités spéciaux selon les besoins; tiendra un centre de documentation sur les sujets concernant les personnes ayant des handicaps et sur tous les programmes ou services susceptibles d'intéresser les personnes ayant des handicaps; offrira des conseils ou interviendra lorsque les personnes ayant des handicaps ont des difficultés à avoir accès aux services requis.

ANNEXE B TERMINOLOGIE

En 1980, l'Organisation mondiale de la santé a publié la Classification internationale des déficiences, incapacités et handicaps (CIDIH), conformément à la résolution (ANS29.35) de l'Assemblée mondiale de la santé. La terminologie de la CIDIH mentionne trois concepts : déficiences, incapacités et handicaps, qui sont définis de la façon suivante :

Déficience - « toute perte de substance ou altération d'une fonction ou d'une structure psychologique, physiologique ou anatomique ». Les déficiences sont des troubles manifestés au niveau de l'organe.

Incapacité - « toute réduction (résultant d'une déficience) partielle ou totale de la capacité d'accomplir une activité d'une façon, ou dans des limites considérées comme normales pour un être humain ». Ce concept décrit une limitation fonctionnelle ou une restriction de l'activité causée par une déficience. Les incapacités sont des descriptions de perturbation au niveau de la personne elle-même.

Handicap - « le désavantage social d'un individu est le préjudice qui résulte de sa déficience ou de son incapacité et qui limite ou interdit l'accomplissement d'un rôle comme normal ». La classification des handicaps est une classification des conditions qui placent les individus dans une situation désavantageuse par rapport à leurs pairs du point de vue des normes sociales. La classification des handicaps traite de la relation qui s'établit entre la société, la culture et les personnes qui ont des déficiences ou des incapacités, telles qu'elles se reflètent dans les rôles que ces personnes jouent dans a vie.

(Classification internationale des déficiences, incapacités et handicaps : Organisation mondiale de la santé)

Mesures de soutien pour les handicaps :

- tout bien
- ou tout service

qui aide une personne à surmonter les obstacles à l'exercice des activités de la vie quotidienne, ou à atteindre la participation sociale et économique (comprend les activités politiques et culturelles).

Un bien ou un service devient « un bien lié au handicap » lorsqu'il est utilisé pour aider une personne ou des personnes à surmonter les handicaps liés à une condition invalidante.

(Institut Roehrer)

Égalité - Parmi les valeurs inhérentes au concept de l'égalité, il faut mentionner l'autodétermination, l'autonomie, la dignité, le respect, l'intégration et la participation.
(À l'unisson, 1998)

Conception universelle - Une approche qui vise à concevoir des produits, des services et des environnements utilisables par le plus grand nombre de personnes possible, peu importe leur âge, leur capacité ou leur situation. La conception universelle vise à proposer une solution polyvalente bénéfique à tous et non seulement aux personnes handicapées.

Accessible - Cette expression n'est pas limitée à une description de l'accessibilité physique à un bâtiment. Nous parlons de créer des milieux ouverts et de soutien où tous les citoyens sont les bienvenus et qui ont les soutiens et les caractéristiques nécessaires pour permettre aux citoyens d'être inclus comme participants à part entière dans tous les programmes, services et installations publics.

ANNEXE C STATISTIQUES SUR LES PERSONNES AYANT DES HANDICAPS

Statistique Canada a publié son dernier recueil détaillé de statistiques nationales sur les personnes ayant des handicaps dans son enquête postcensitaire de **2006** connu sous le titre *Enquête sur la participation et les limitations d'activités (EPLA)*.

Nous présentons ci-dessous des renseignements tirés de ces statistiques parce qu'elles sont les plus récentes disponibles, même si elles commencent à dater. La population couverte par l'enquête a inclus des personnes membres de ménages privés et de certains ménages collectifs des dix provinces et des trois territoires. Les personnes qui vivaient en institution et sur les réserves des Premières Nations ont été exclues. Nous espérons que des données plus représentatives et actuelles seront disponibles afin de pouvoir tracer un portrait plus exact des citoyens ayant des handicaps permanents.

Les renseignements suivants sont tirés de l'EPLA de 2006 :

Taux d'incapacité au Canada = 14,3 % de la population en général.

Taux d'incapacité au Nouveau-Brunswick = 17,2 % de la population en général. Il s'agit du deuxième taux le plus élevé par habitant au Canada.

Le recensement de 2006 indique clairement que le taux d'incapacité et la gravité des incapacités augmentent avec l'âge. Ce fait est particulièrement important lorsqu'on examine la situation démographique de la population en général au Nouveau-Brunswick, qui compte un pourcentage élevé d'aînés.

Pour de plus amples renseignements sur les statistiques concernant les personnes handicapées, visiter le site Web du Conseil du Premier ministre sur les personnes handicapées à l'adresse www.gnb.ca/conseil.

ANNEXE D SONDAGE SUR LES SERVICES OFFERTS AUX PERSONNES AYANT DES HANDICAPS AU NOUVEAU-BRUNSWICK 2011

7 octobre, 2011

Chers intervenants;

Maintenant que nous avons terminé la mise à jour de notre 3^e rapport d'étape de la *Stratégie du Plan d'action sur les questions touchant les personnes handicapées*, nous voulons développer une nouvelle stratégie de plan d'action qui touchera sur les différentes questions relatives aux personnes ayant un handicap.

Nous avons préparé le questionnaire de sondage ci-joint pour aider les personnes et les groupes intéressés à nous fournir leurs commentaires, concernant le niveau de services disponibles dans l'ensemble de la province pour personnes ayant un handicap de tous types et d'âges.

Le questionnaire est disponible sur notre site Web à www.gnb.ca/council, en anglais ou en français à www.gnb.ca/conseil (ou en médias substitués sur demande).

Vous pouvez remettre des copies du sondage à toute personne intéressée.

Vous pouvez également nous envoyer tout autre renseignement ou des copies de matériel que vous pensez utiles pour notre étude. N'hésitez pas non plus à nous communiquer des solutions !

Veillez nous faire parvenir vos réponses avant le **11 novembre, 2011**. Nous avons déjà organisé un sommet public des intervenants au cours de la dernière Semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées au mois de mai et nous allons ainsi organiser des réunions publiques, pour but d'avoir la perspective de l'ensemble de la province.

Nous nous attendons que la version finale de la nouvelle stratégie du plan d'action soit présentée au gouvernement et rendue publique durant la Semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées 2012.

Vous remerciant à l'avance de votre participation au processus, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations les meilleures.

Christyne Allain
Directrice générale

Questionnaire sur les services offerts aux personnes ayant un handicap au Nouveau-Brunswick

Le Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées sollicite vos commentaires sur la situation actuelle concernant les services dispensés aux personnes ayant un handicap. Les résultats serviront à établir les priorités afin d'aborder ces questions avec le gouvernement et les autres intervenant communautaires en vue de préparer un nouveau plan d'action sur les questions touchant les personnes ayant un handicap. Veuillez répondre au plus grand nombre de questions possible. Vous pouvez annexer d'autres commentaires.

1. Quel est votre statut actuel?

personne ayant un handicap parent enseignant
 fournisseur de services travailleur social défenseur
 professionnel en réadaptation autre(précisez) _____

2. Vous habitez quelle région?

Moncton Campbellton
 Saint John Bathurst/Péninsule acadienne
 Fredericton Miramichi
 Edmundston Autre _____

3. Selon vous, le Nouveau-Brunswick devrait-il élaborer une stratégie provinciale coordonnée sur les questions touchant les personnes ayant un handicap?

Oui Non

4. Dans l'affirmative, quelles questions devraient être incluses?

5. Veuillez indiquer le type de handicap avec lequel vous êtes activement impliqué. Marquer toutes les réponses pertinentes.

<input type="checkbox"/> physique/mobilité	<input type="checkbox"/> santé mentale
<input type="checkbox"/> difficulté d'apprentissage	<input type="checkbox"/> déficience intellectuelle/retard du développement
<input type="checkbox"/> surdité	<input type="checkbox"/> personne malentendante
<input type="checkbox"/> cécité	<input type="checkbox"/> basse vision
<input type="checkbox"/> autisme	<input type="checkbox"/> blessure au cerveau
<input type="checkbox"/> douleur chronique	<input type="checkbox"/> autre (précisez) _____

Indiquez votre degré de satisfaction par rapport à l'accès aux services ou au soutien pour les personnes ayant un handicap ou leur famille dans votre région :

6. Services de réadaptation

	<u>Excellent</u>	<u>Bon</u>	<u>Médiocre</u>	<u>Pauvre</u>	<u>Ne sais pas</u>
Services de santé mentale	_____	_____	_____	_____	_____
Services d'intervention précoce	_____	_____	_____	_____	_____
Orthophonie	_____	_____	_____	_____	_____
Audiologie	_____	_____	_____	_____	_____
Ergothérapie	_____	_____	_____	_____	_____
Physiothérapie	_____	_____	_____	_____	_____
Médecins spécialistes	_____	_____	_____	_____	_____
Psychologue	_____	_____	_____	_____	_____
Psychiatre	_____	_____	_____	_____	_____
Travailleur social	_____	_____	_____	_____	_____
Information sur les ressources	_____	_____	_____	_____	_____
Information sur le handicap	_____	_____	_____	_____	_____
Equipment spécial	_____	_____	_____	_____	_____
Service de conseils familiaux	_____	_____	_____	_____	_____
Prothèses/orthèses	_____	_____	_____	_____	_____
Centre de réadaptation Stan Cassidy	_____	_____	_____	_____	_____

Autres commentaires :

7. Éducation

	<u>Excellent</u>	<u>Bon</u>	<u>Médiocre</u>	<u>Pauvre</u>	<u>Ne sais pas</u>
Installations accessibles	_____	_____	_____	_____	_____
Transports	_____	_____	_____	_____	_____
Évaluations scolaires	_____	_____	_____	_____	_____
Personnel de soutien adéquat	_____	_____	_____	_____	_____
Attitude de l'administration	_____	_____	_____	_____	_____
Équipement/Ressources	_____	_____	_____	_____	_____
Soutien pour l'inclusion	_____	_____	_____	_____	_____

Parent/tuteurs régulièrement informés	_____	_____	_____	_____	_____
Planification de la transition	_____	_____	_____	_____	_____
Accès à l'information	_____	_____	_____	_____	_____
Mesures d'adaptation/soutien aux élèves	_____	_____	_____	_____	_____
Formation du personnel/soutien	_____	_____	_____	_____	_____

Autres commentaires :

8. **Emploi**

	<u>Excellent</u>	<u>Bon</u>	<u>Médiocre</u>	<u>Pauvre</u>	<u>Ne sais pas</u>
Installations accessibles	_____	_____	_____	_____	_____
Transports	_____	_____	_____	_____	_____
Évaluations professionnels	_____	_____	_____	_____	_____
Personnel de soutien adéquat	_____	_____	_____	_____	_____
Attitude de l'administration	_____	_____	_____	_____	_____
Équipement/Ressources	_____	_____	_____	_____	_____
Soutien pour l'inclusion	_____	_____	_____	_____	_____
Parent/tuteurs régulièrement informés	_____	_____	_____	_____	_____
Planification de la transition	_____	_____	_____	_____	_____
Accès à l'information	_____	_____	_____	_____	_____
Mesures d'adaptation/soutien aux élèves	_____	_____	_____	_____	_____
Formation du personnel/soutien	_____	_____	_____	_____	_____

Autres commentaires :

9. Récréation et Loisir

	<u>Excellent</u>	<u>Bon</u>	<u>Médiocre</u>	<u>Pauvre</u>	<u>Ne sais pas</u>
Installations accessibles	_____	_____	_____	_____	_____
Transports	_____	_____	_____	_____	_____
Évaluations professionnels	_____	_____	_____	_____	_____
Personnel de soutien adéquat	_____	_____	_____	_____	_____
Attitude de l'administration	_____	_____	_____	_____	_____
Équipement/Ressources	_____	_____	_____	_____	_____
Soutien pour l'inclusion Parent/tuteurs régulièrement informés	_____	_____	_____	_____	_____
Planification de la transition	_____	_____	_____	_____	_____
Accès à l'information	_____	_____	_____	_____	_____
Mesures d'adaptation/soutien aux élèves	_____	_____	_____	_____	_____
Formation du personnel/soutien	_____	_____	_____	_____	_____

Autres commentaires :

10. Habitation

	<u>Excellent</u>	<u>Bon</u>	<u>Médiocre</u>	<u>Pauvre</u>	<u>Ne sais pas</u>
Installations accessibles	_____	_____	_____	_____	_____
Options d'habitation abordables	_____	_____	_____	_____	_____
Transport	_____	_____	_____	_____	_____
Évaluations professionnels	_____	_____	_____	_____	_____
Personnel de soutien adéquat	_____	_____	_____	_____	_____
Équipement/Ressources	_____	_____	_____	_____	_____
Soutien pour l'inclusion	_____	_____	_____	_____	_____
Planification de la transition	_____	_____	_____	_____	_____

Accès à l'information	_____	_____	_____	_____	_____
Accommodation/soutien pour choisir les options de vie	_____	_____	_____	_____	_____
Formation du personnel/soutien	_____	_____	_____	_____	_____

Autres commentaires :

11. **Pauvreté**

	<u>Excellent</u>	<u>Bon</u>	<u>Médiocre</u>	<u>Pauvre</u>	<u>Ne sais pas</u>
Taux de handicaps actuels	_____	_____	_____	_____	_____
Processus d'évaluation fiscal	_____	_____	_____	_____	_____
Services adéquat d'emploi	_____	_____	_____	_____	_____
Occasions d'entraînement	_____	_____	_____	_____	_____
Accès aux banques alimentaires	_____	_____	_____	_____	_____
Accès aux abris	_____	_____	_____	_____	_____
Accès aux soins médicaux	_____	_____	_____	_____	_____
Soutiens aux enfants dans leurs écoles	_____	_____	_____	_____	_____
Accès à l'information	_____	_____	_____	_____	_____
Planification de la transition	_____	_____	_____	_____	_____
Formation du personnel/sensibilisation	_____	_____	_____	_____	_____

Autres commentaires :

12. Soutien aux clients/parents/tuteurs/familles

	<u>Excellent</u>	<u>Bon</u>	<u>Médiocre</u>	<u>Pauvre</u>	<u>Ne sais pas</u>
Services communautaires	_____	_____	_____	_____	_____
Information sur les ressources disponibles	_____	_____	_____	_____	_____
Accès à des services de relève	_____	_____	_____	_____	_____
Soutien à domicile	_____	_____	_____	_____	_____
Soutien financier	_____	_____	_____	_____	_____
Accès à matériel de réadaptation/technologie	_____	_____	_____	_____	_____
Transport pour soins médicaux, réadaptation	_____	_____	_____	_____	_____
Transport pour activités de loisirs et besoins personnels	_____	_____	_____	_____	_____
Service de conseils familiaux	_____	_____	_____	_____	_____
Listes d'attente pour services	_____	_____	_____	_____	_____
Avantages de la carte d'assistance médicale	_____	_____	_____	_____	_____
Logement accessible et abordable	_____	_____	_____	_____	_____
Médicaments sur ordonnance	_____	_____	_____	_____	_____
Emploi/formation	_____	_____	_____	_____	_____

Autres commentaires :

13. Veuillez choisir **trois** enjeux ou services énumérés aux questions **6 à 12** qui vous apparaissent comme les problèmes les plus urgents du système dans votre région. Inscrivez un (X) près de chaque élément choisi.

14. À votre avis, ce qui pourrait être fait pour améliorer les questions / services susmentionnés ?

15. Voulez-vous formuler d'autres commentaires concernant les services dispensés aux personnes

ayant un handicap au Nouveau-Brunswick?

16. Veuillez retourner ce sondage avant le **11 novembre 2011** au :

Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées
440, rue King, Pièce 648, Fredericton, N.-B. E3B 5H8
Téléphone : (506) 444-3000 ou 1-800-442-4412
Télécopieur : (506) 444-3001
Courriel : pcsd@gnb.ca
Site Web : www.gnb.ca/Council

Available in English

ANNEXE E COMMENTAIRES TYPES DES RÉPONDANTS AU SONDAGE

« Les personnes qui obtiennent un diplôme ou qui abandonnent un programme d'études modifié, qui ont la capacité de devenir d'excellents travailleurs dans la province mais qui ont des troubles d'apprentissage, ont besoin d'aide et d'interventions, surtout dans les régions rurales de la province. »

« Comment s'assurer que les personnes handicapées qui ne peuvent pas continuer de travailler ont une qualité de vie décente sans avoir peur de sombrer dans la pauvreté. »

« Il faut améliorer l'accès et le financement des services d'interprétation et se pencher davantage sur les problèmes des personnes sourdes ou aveugles. Les services ne sont tout simplement pas disponibles. »

« Il n'y a actuellement pas assez de ressources disponibles pour offrir un soutien approprié aux personnes vivant avec des handicaps, qui doivent être regroupées avec les aînés. »

« Il faut offrir le soutien nécessaire à l'intérieur du système d'éducation. »

« Accessibilité (ce qui comprend l'accès financier à des choses qui amélioreraient la qualité de vie, pas seulement des trottoirs aménagés pour les fauteuils roulants), transport et emploi. »

« Plus de logements pour les personnes handicapées. »

« Que le gouvernement reconnaisse et approuve la stratégie établie par le CPMSPH. »

« La question que je voudrais qu'on aborde est celle de l'emploi. J'ai maintenant 60 ans, mais j'ai de la difficulté à joindre les deux bouts sur mes prestations de 580 \$ par mois du RPC. J'ai des factures à payer, comme tout le monde, et j'ai aussi besoin de manger. »

« Soutien financier pour des aides auditives. »

« Qu'est-ce que ces enfants sont censés faire lorsqu'ils auront terminé l'école secondaire? Ils ont besoin d'un emploi valable. Il faut accroître les services pour que les gens puissent rester à la maison. Il est beaucoup plus économique de donner des soins à la maison que dans un foyer de soins. Il faut des cartes d'assistance médicale et des fonds pour le matériel hospitalier. Les personnes qui ont toujours été sous la garde du ministre ont encore besoin de services. »

« Accès égal au matériel et aux services, peu importe l'âge et le revenu. »

« Davantage de services pour les personnes atteintes de troubles mentaux, détection précoce des troubles, en particulier chez les personnes qui vivent seules. »

« Les personnes handicapées sont une partie vitale de notre collectivité et elles ont besoin de soutien et de ressources pour vivre leur vie comme n'importe qui. »

« À l'heure actuelle, il y a trop de menues dépenses pour que les personnes handicapées puissent vivre de façon autonome au Nouveau-Brunswick (thérapie, appareils de mobilité, outils d'apprentissage). »

« Il faut des options de transport abordables pour les personnes ayant des handicaps. »

« Il faudrait des options de logement plus accessibles. »

« Les revenus des personnes handicapées devraient être augmentés afin que nous puissions satisfaire à nos besoins de base, tout en pouvant acheter des extras imprévus. »

« Meilleur accès aux bâtiments et aux entreprises. Davantage de stationnement pour les fauteuils roulants et plus grand respect des places de stationnement réservées aux handicapés. »

« Aider à sortir les gens de la pauvreté. »

« Besoins de plus d'interprètes. »

« Un accès équitable aux soutiens pour personnes handicapés et au matériel de réadaptation. »

« Nous avons besoin d'un code du bâtiment provincial plus robuste afin d'améliorer l'accès aux bâtiments et aux installations publics existants et nouveaux. »

« Les temps d'attente pour accéder aux soutiens de santé, y compris les services de santé mentale, sont inacceptables et causent encore plus de problèmes pour les personnes qui en ont besoin. »

« Il n'y a pas assez d'aides-enseignants pour soutenir les élèves dans le système scolaire. »

« Dans certaines régions, les perspectives d'emploi valable pour les personnes handicapées sont très minimales et continuent d'être problématiques pour la majorité des personnes qui veulent travailler et qui n'ont pas la chance de démontrer leurs talents. »

« À moins de vivre dans un centre urbain, une personne handicapée est enfermée chez elle ou doit payer des prix excessifs pour le transport. »

« La pauvreté, les taux d'incapacité élevés, la mauvaise santé et le peu de ressources de soutien ont un effet très négatif sur notre système de soins de santé. »

ANNEXE F PROGRAMME DU SOMMET POUR LES INTERVENANTS DU SECTEUR TOUCHANT LES PERSONNES AYANT UN HANDICAP – MAI 2011

Avril 2011

Chèr(e) Intervenent

Chaque année, nous sommes hôtes du Petit-déjeuner avec les hauts-fonctionnaires dans le cadre de la Semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées. Les ministres du cabinet provincial, les sous-ministres et les hauts fonctionnaires du gouvernement sont invités à partager un repas et à échanger des propos avec les consommateurs, défenseurs et prestataires de services.

Une invitation fut envoyé au premier ministre Alward d'être le conférencier principal lors du Petit-déjeuner.

Cette année, nous serons également hôtes du *Sommet pour les intervenants du secteur touchant les personnes ayant un handicap*. Le Sommet aura lieu les 30 (9 h 00 à 17 h 00) et 31 mai (8 h 00 à 16 h 00) et le Petit-déjeuner aura lieu le 31 mai.

Au cours des deux jours, des ateliers sont prévus qui concentreront sur diverses questions identifiées par la communauté des personnes ayant un handicap. Notre espoir est qu'en réunissant des intervenants et des représentants du gouvernement, les priorités et stratégies seront identifiés pour aider à relever les défis rencontrés par les personnes ayant un handicap.

En raison du nombre de places limité, nous nous réservons le droit de sélectionner les participants. Les personnes intéressées sont demandés d'assister aux deux jours du sommet ainsi que le Petit déjeuner.

Plus d'informations au sujet du programme et l'horaire des séances seront envoyé bientôt.

Les participants intéressés sont priés de remplir le formulaire d'inscription ci-joint et le retourner à l'adresse fournie par le 6 mai 2011.

N'hésitez pas à partager cette invitation avec vos réseaux.

Grâce au généreux soutien de nos commanditaires, il n'y a aucun frais pour les participants du sommet. Les pauses collations, les dîners lundi et mardi et le petit déjeuner avec les hauts fonctionnaires de mardi seront inclus gratuitement.

Nous avons une quantité limitée de fonds de commandites disponibles et tenteront d'aider ceux qui autrement ne serait pas en mesure d'y assister.

Nous communiquerons avec les personnes sélectionnées pour assister le Petit-déjeuner et le Sommet à la réception de leur formulaire d'inscription.

Merci,

Christyne Allain
Directrice générale
Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées

Co-présidente
Comité de la Semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées

PROGRAMME
SOMMET POUR LES INTERVENANTS DU SECTEUR
TOUCHANT LES PERSONNES AYANT UN HANDICAP
HÔTEL FREDERICTON INN
LES 30 ET 31 MAI 2011

LE LUNDI 30 MAI

- 9 h – 10 h** **Inscription** – Remise des trousse d’information à la table d’inscription près de l’entrée principale du Grand Salon de l’hôtel
- 10 h – 10 h 15** **Séance plénière – Grand Salon**
Bienvenue – Annonces d’ordre administratif
- 10 h 15 – 10 h 45** **Conférencier principal – Son excellence, le lieutenant gouverneur Graydon Nicholas**
- 10 h 45 – 11 h** **Pause-santé – dans le couloir en face des Salons A, B/C et F** – Les participants se déplacent pour les ateliers pour discuter des sujets prévus pour le prochain plan d’action sur les questions touchant les personnes handicapées. Voir l’horaire des ateliers dans votre trousse pour l’emplacement des salles et les sujets disponibles

Nous avons quatre séances simultanées et quelques sujets sont répétés. Un animateur et un secrétaire seront présents dans les groupes de discussion pour stimuler votre participation. Nous solliciterons des suggestions sur la façon d’améliorer le statu quo.

- 11 h – 12 h 15** **Première série d’ateliers** en sous-groupes pour discussion sur les enjeux et les solutions
- 12 h 30 – 13 h 30** **Dîner – Au restaurant de l’hôtel « Brass Rail »**
- 13 h 30 – 15 h 15** **Deuxième série d’ateliers** en sous-groupes pour discussion sur les enjeux et les solutions
- 15 h 15 – 15 h 30** **Pause-santé – Dans la salle « Bi-Centennial »**
- 15 h 30 – 15 h 45** **Conférencière principale – Dans la salle « Bi-Centennial »**
L’hon. Martine Couombe, ministre de l’Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail
- 16 h – 16 h 30** **Séance d’orientation sur le Petit déjeuner avec les hauts-fonctionnaires prévu pour le lendemain - Salon B/C**

LE MARDI 31 MAI

7 h 30 – 8 h	Arrivée et installation aux tables pour le Petit déjeuner avec les hauts-fonctionnaires annuel – Grand Salon (Sièges réservés pour cet événement.)
8 h – 8 h 05	Programme du Petit déjeuner avec les hauts-fonctionnaires Bienvenue – Annonces d’ordre administratif – Christyne Allain
8 h 05 – 8 h 10	Salutations de Michelle Horncastle, présidente du Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées
8 h 10 – 8 h 45	Petit déjeuner servi et conversation continuent aux tables
8 h 45 – 9 h	Orateur principal – Premier ministre David Alward
9 h – 9 h 15	L’hon. Sue Stultz, ministre du Développement social
9 h 15 – 9 h 20	Conclusion du Petit déjeuner/Reprise du Sommet des intervenants
9 h 20 – 9 h 45	Pause-santé – dans le couloir en face des Salons A, B/C et F – également dans la salle « Prince Edward ».
9 h 45 – 11 h	Troisième série d'ateliers en sous-groupes pour discussion sur les enjeux et les solutions
11 h – 11 h 15	Les participants se présentent à leur prochaine session
11 h 15 – 12 h 30	Quatrième série d'ateliers en sous-groupes pour discussion sur les enjeux et les solutions
12 h 30 – 13 h 30	Dîner – Au restaurant de l’hôtel « Brass Rail »
13 h 30 – 14 h 30	Résumé des discussions des deux derniers jours – Salon « Bi-Centennial » (Michelle Horncastle, Randy Dickinson et Christyne Allain) Derniers commentaires des participants. Prochaines étapes. Tirage pour prix de présence
14 h 30	Clôture du sommet

**ANNEXE G INDEX DES RECOMMANDATIONS DES MINISTÈRES
RESPONSABLES DU GOUVERNEMENT**

MINISTÈRE	Ministère responsable		Ministère de soutien	
	Rec. #	Page	Rec. #	Page
Affaires autochtones	36	34		
Bureau de l'Ombudsman			38	34
Bureau du Conseil exécutif			1 18 19 36	23 28 28 34
Bureau du Défenseur des enfants et de la jeunesse			38	34
Cabinet du Premier ministre	1 2	23 23		
Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées			1 2 3 4 16	23 23 23 24 27
Culture, Tourisme et Vie saine	25	30	23 24 26	30 30 30
Développement social	5 6 7 8 9 10 11 13 19 38 40	24 24 24 25 25 25 26 26 28 34 35	3 4 26 27 28 36	23 24 30 31 31 34

MINISTÈRE	Ministère responsable		Ministère de soutien	
	Rec. #	Page	Rec. #	Page
Éducation et Développement de la petite enfance	23	30	3	23
	29	32		
	30	32		
	31	32		
	32	32		
	33	32		
	34	33		
	35	33		
	41	35		
Éducation postsecondaire, Formation et Travail	39	35	3	23
			36	34
			41	35
Environnement et Gouvernements locaux	16	27	12	26
			14	27
			21	29
Finances	3	23		
Justice et procureur général			27	31
Santé	4	24	3	23
	26	30	36	34
	27	31		
	28	31		
Sécurité publique	12	26	16	27
	14	27	28	31
	15	27		
	21	29		
	24	30		
Services gouvernementaux	37	34		
Service Nouveau-Brunswick			37	34

MINISTÈRE	Ministère responsable		Ministère de soutien	
	Rec. #	Page	Rec. #	Page
Société d'inclusion économique et sociale			8	25
			9	25
			10	25
			18	28
Transports et Infrastructure	17	28	21	29
	18	28		
	20	28		
	22	29		